

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une foi

N°MFEFM/CSPLCP

**MINISTERE DE LA FAMILLE
DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ ET DE
LA MICRO FINANCE**

**CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL
DES PROGRAMMES DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE**

Dakar, le

Le Coordonnateur

A L'ATTENTION DE MADAME LE MINISTRE

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ATELIER SUR
L'EVALUATION DES ACCORDS DE PARIS TENU A DAKAR
LE 21 JANVIER 2008**

Madame le Ministre,

J'ai l'avantage de vous transmettre, ci-joint, les résultats issus de l'atelier sur **l'évaluation de la Déclaration de Paris (DP) et le lancement de l'Enquête 2008 de suivi de ladite Déclaration**, tenu le **21 janvier 2008** à l'hôtel Savana de Dakar, sous l'égide de la **Cellule de Suivi du DSRP du Ministère de l'Economie et des Finances**.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Madame Néné DIENG, Directeur de Cabinet de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, qui, dans son allocution, a rappelé l'engagement du Gouvernement à inscrire la Déclaration de Paris dans le DSRP, avant d'inviter les participants à orienter leurs travaux dans le sens d'une mobilisation des acteurs pour la mise en œuvre des Accords de Paris et la préparation de la participation du Sénégal au **3^{ème} Forum de haut niveau du 02 au 04 septembre 2008 à Accra**.

La séance plénière a été l'occasion pour les participants d'échanger sur l'évaluation en profondeur de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris autour des 05 principes directeurs suivants :

1. **L'appropriation** de l'aide par les pays partenaires qui exercent ainsi une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement.
2. **L'alignement** des bailleurs de fonds aux priorités du pays aux procédures nationales d'approbation et de passation des marchés, de décaissement etc...

3. **L'harmonisation** des actions des bailleurs de fonds à travers des dispositifs communs et des procédures simplifiées.
4. **La gestion axée sur les résultats** qui met l'accent sur les extrants, effets et impacts concernant l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté ou prenant en compte des risques éventuels pour mieux les gérer ou éviter leur réalisation
5. **La responsabilité mutuelle** des Bailleurs de Fonds et des pays partenaires qui sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

S'agissant de résultats de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, les constats et recommandations relatifs à chaque principe directeur sont indiqués en annexe.

En ce qui concerne le lancement de l'enquête 2008 de suivi de la Déclaration de Paris, les discussions ont surtout porté sur :

- Les rôles et responsabilités des acteurs
- Le calendrier du déroulement de l'enquête (étapes et échéances)
- Les outils, les champs et domaines, les indicateurs et les définitions des concepts méthodologiques etc.

Les résultats issus des discussions sur ces centres d'intérêt sont indiqués en annexe.

Dans l'attente de vos instructions sur la conduite à tenir, je vous prie de croire, Madame le Ministre, aux assurances renouvelées de ma haute et respectueuse considération ainsi que de mon total dévouement.

Ousmane KA